



Communiqué de presse

Le 22 octobre 2012

KBC adapte le taux de base du compte d'épargne classique **La prime de fidélité restera inchangée**

KBC adapte le taux de base du compte d'épargne classique

Dans un contexte permanent de baisse des taux, KBC se voit également contrainte d'adapter la rémunération du compte d'épargne classique. A partir du 1^{er} novembre 2012, le taux de base sera abaissé de 1,00% à 0,75%, tandis que la prime de fidélité restera inchangée à 0,25%.

Le taux d'intérêt du compte Start2Save reste inchangé (taux de base de 1% et prime de fidélité de 1%). Ce compte, qui stimule l'épargne par le biais des ordres d'épargne automatique, a été lancé le 1^{er} mai 2012.

L'épargnant qui peut se passer un peu plus longtemps d'une somme d'argent à intérêt à opter pour des produits d'épargne à long terme plus adaptés. KBC propose à ses clients une large gamme de possibilités (d'investissement), telles que les comptes à terme (step-up), des fonds d'investissement assortis de l'éventuelle protection du capital, les obligations KBC Ifima ainsi que des assurances épargne et placement.

Le client peut donc toujours choisir parmi une offre étendue et déterminer seul la durée, le rendement potentiel, le risque, la souplesse et la liquidité. KBC prodigue bien entendu des conseils professionnels afin d'aider le client dans son choix.

Le relevé des taux d'intérêt des produits d'épargne en vigueur chez KBC se trouve sur www.kbc.be.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be



Suivez nous

www.twitter.com/kbc